

Département n° 06 2FOPEN 06 	2FOPEN <i>Saison 2024-2025</i> Fiche Individuelle d'Adhésion
---	---

Etiez-vous adhérent de la 2Fopen 06 l'année dernière ?

OUI, indiquer l'année de 1ère inscription : _____ et le n° adhérent : _____ **2F**

NON

NOM (en majuscules) :	PRÉNOM :
Sexe <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Date de naissance / / / /

A compléter pour les **nouvelles adhésions** ainsi que pour les **changements de coordonnées** :

Domicile N° et rue (ou lieu-dit) :

.....

CODE POSTAL : **VILLE** (en majuscules) :

TÉLÉPHONE : **PORTABLE** :

EMAIL :

PROFESSION et fonction **exacte** (pour statistiques MJS et validation compétitions Golf AGACECA)

Actif Retraité

Nom et adresse de l'établissement d'exercice ou avant la retraite :

.....

Activité(s) pratiquée(s) : Football, Golf (N° licence FFG : _____ index : _____)

Gym d'entretien, Pétanque, Tennis de table, Volley ball, Yoga, Autres :

Envoyez, à la personne indiquée ci-dessous, cette fiche remplie avec le chèque correspondant

Montant de la cotisation :

ADULTE (pour toutes catégories socio-professionnelles)

48 € = 40 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Membre Jeune moins de 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi

33 € = 25 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Enfant moins de 6 ans

17 € = 9 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Je règle ma cotisation par chèque (**suivant lieu de résidence**) à l'ordre de :

ASEC (Cannes, Antibes & environs) : Alain Grava, 1966 chemin de Saint Claude villa 107, 06600 Antibes

ASEGE (Grasse & environs) : Pierre Moraux, 55 rte d'Auribeau, villa 21, 06130 Grasse

ASENE (Nice & environs) : Michel Contesso, 173 bd du Mont Boron, 06300 Nice

Je souscris à la garantie complémentaire IA Sport + pour un montant de 11 € Voir ci-après

Oui Non

La garantie IA Sport + se substituera en cas d'accident corporel, à la garantie de base incluse dans la licence assurance. (Facultatif et non nécessaire pour les titulaires d'un contrat PRAXIS).

Si oui, rajouter la somme à votre cotisation 2FOPEN 06.

Date et signature :

INFORMATIONS ASSURANCE MAIF

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale et de la **Jeunesse et des Sports** a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures affiliées.

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets.

Assurance de responsabilité civile

Assurance défense recours

Assurance Indemnisation des dommages corporels (en option)

Assurance de Responsabilité Civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article 1321-1 du Code du port). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN-JS), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance Défense Recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance Indemnisation des dommages corporels : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN-JS vous donne par ailleurs (conformément à l'Article 1321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport +). La licence 2FOPEN-JS inclut une part assurance IDC dont vous pouvez demander le remboursement (2,50 €) par courrier ou mail auprès du siège fédéral : comptabilite@2fopen.com en joignant un RIB personnel.

À COMPLÉTER ET À SIGNER

Je soussigné(e) (nom, prénom)

.....

Date de naissance

Adresse.....

.....

.....

Atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcée « I.A. Sport+ ».

Je souhaite souscrire la garantie « I.A. Sport+ » qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je souhaite renoncer à toute assurance de base ou renforcée et dans l'hypothèse où je souhaite demander le remboursement de la part de l'assurance liée à ma licence, j'ai pris note que je devrais envoyer un courrier postal à la fédération, aucun mail ne pourra être accepté.

J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN-JS d'utiliser, *pour la gestion de ses licenciés*, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN-JS, j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

Fait à :

le :

Signature :

Certificat médical obligatoire pour toute activité sportive pratiquée, à joindre chaque année avec ce document.

A défaut, l'attestation du questionnaire de santé dûment remplie et signée après le 01/09/2024